

Fiche 4 : Tâches des personnes qui procèdent à l'évacuation

La **fiche 4** « Tâches des personnes qui procèdent à l'évacuation » contient la **liste des tâches à accomplir** lors d'un sinistre **et** le titre d'emploi ou le poste des **personnes désignées pour les réaliser selon le moment de la journée**.

Le nombre et la disponibilité des personnes désignées ainsi que leur formation en sécurité incendie ont un lien direct avec le degré de sécurité offert aux résidents. Si le personnel est insuffisant, particulièrement la nuit, le gestionnaire devra prévoir des solutions de rechange ou apporter des améliorations à sa résidence pour ainsi rendre les résidents moins vulnérables au feu (voir la **section 3.6**).

LA FORMATION DES PERSONNES DÉSIGNÉES ET L'INFORMATION AUX RÉSIDENTS

Le succès de l'évacuation repose sur l'information et la formation offertes aux occupants de la résidence. Chacun d'entre eux doit connaître son rôle et ses responsabilités. Il est primordial que cette formation soit reprise annuellement pour tous les résidents ainsi que pour toutes les personnes désignées et que chaque nouvelle personne désignée soit formée dès son arrivée en poste. Le succès du plan de sécurité incendie repose sur la vitesse et l'efficacité de la réaction des personnes désignées et des résidents.

Lors de cette formation, le gestionnaire doit s'assurer que l'ensemble des personnes désignées maîtrise bien les points suivants :

- les tâches à réaliser pour assurer l'évacuation des résidents, pour la personne responsable du bâtiment et pour chacune des personnes désignées, selon le moment de la journée;
- la stratégie d'évacuation retenue;
- les contraintes imposées par les limitations de la capacité d'évacuation de certains résidents et certaines mesures temporaires prises pour les atténuer;
- le fonctionnement du système d'alarme incendie;
- l'emplacement et le fonctionnement de toutes les issues de secours;
- l'emplacement et l'utilisation du matériel destiné à l'évacuation, s'il est présent;
- l'utilisation des extincteurs portatifs.

Il sera aussi important de faire connaître ces informations aux résidents, en particulier par l'entremise des consignes rédigées à leur intention. Certains services de sécurité incendie (SSI) offrent des conférences à l'intention des résidents.

IMPORTANT

- Le visionnement du **MODULE 3** de la *Formation sur la sécurité incendie* sur le site www.prevenirlefeu.com à l'intention de l'employé/remplaçant est un excellent moyen d'intégrer les connaissances nécessaires pour une évacuation efficace.
- Les quatre modules vidéo de la *Formation sur la sécurité incendie*, disponibles gratuitement en ligne à l'adresse www.prevenirlefeu.com, nous renseignent sur ce qu'il faut : **connaître pour prévenir** un début d'incendie, **comprendre pour mieux intervenir**, faire pour **évacuer en toute sécurité** et savoir pour **éteindre** un début d'incendie **selon les règles**.